

**PUBLIC  
CONSULTATION  
(OPEN HOUSES,  
COMMUNITY  
FORUMS, PUBLIC  
MEETINGS, ETC.)**

**CONSULTATION  
PUBLIQUE  
(PORTES  
OUVERTES,  
FORUMS  
COMMUNAU-  
TAIRES,  
RENCONTRES  
PUBLIQUES, ETC.)**

---

**A Guideline on Public  
Consultation with Respect  
to Planning Matters**

---

**Directive sur la  
consultation publique  
relative aux questions  
d'urbanisme**



**Issued by:**

**Provincial Planning Director  
Sustainable Planning Branch  
Department of Environment**

**February 7, 2007**

**Émis par :**

**Directeur provincial de l'urbanisme  
Direction de la planification durable  
Ministère de l'environnement**

**7 février 2007**

## Background

The adoption of a new municipal or rural plan or zoning provisions and any amendments to them will have an effect on property within the planning area. The public should have an opportunity to provide their input into the establishment of these by-laws or regulations while they are being created. This can be accomplished through several mechanisms, including open houses, community forums and an official public hearing.

## Contexte

L'adoption d'un nouveau plan municipal ou rural et de dispositions sur le zonage ou de modifications à ceux-ci aura un impact sur les biens-fonds dans le secteur d'aménagement. Le public doit avoir l'occasion de réagir à ces arrêtés ou règlements pendant qu'ils sont en voie d'élaboration, par divers moyens, dont des séances portes ouvertes, des forums communautaires et une audience publique officielle.

## Authority

There is no expressed authority for District Planning Commissions (DPCs) to conduct open houses and community forums on planning matters. There is however, a requirement under section 68 of the *Community Planning Act* to hold a public hearing of objections for new or amended municipal or rural plan by-law and the zoning by-law. Subsection 77(11) states that this requirement applies to rural plans in unincorporated areas.

## Autorité

Les commissions de district d'aménagement (CDA) ne sont pas tenues expressément d'organiser des séances portes ouvertes et des forums communautaires sur les questions d'urbanisme. L'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* exige toutefois la tenue d'une audience publique pour entendre les objections à un arrêté relatif au plan rural ou municipal et arrêté de zonage nouveau ou modifiés. Selon le paragraphe 77(11), cette exigence s'applique aux plans ruraux des secteurs non constitués en municipalités.

## Goal

To ensure that the public is aware of and has opportunities to participate in planning exercises that results in a new municipal or rural plan or amendments thereto.

## But

S'assurer que le public est au courant des exercices de planification qui engendre la création d'un plan rural ou municipal, ou des modifications à ceux-ci et qu'il ait l'occasion d'y participer.

## Objectives

- To provide for public input in the planning exercise.

## Objectifs

- Offrir au public l'occasion de présenter ses commentaires à l'exercice de planification.

- To ensure that the public is aware of planning exercises that may affect their property.

- S'assurer que les citoyens sont au courant des exercices de planification qui peuvent toucher leurs biens-fonds.

### **Application**

- This guideline will apply to all DPCs.

### **Application**

- La présente directive s'applique à toutes les CDA.

### **The Guidelines**

- The DPCs will ensure that the residents affected by a municipal/rural plan are aware that the exercise is ongoing and that they may provide their comments during the process.
- The DPCs will conduct a minimum of two (2) open houses within the planning area for a new municipal/rural plan or complete review of a municipal/rural plan. One open house shall be at the early stages of the planning exercise and the other just before scheduling the official public hearing. A DPC may conduct more open houses if deemed necessary.
- In addition to the open houses, DPCs may use other methods to inform the public such as community forums, web pages, newsletters, etc.
- For amendments to the municipal/rural plan, DPCs shall hold the official public hearing and may use other methods to inform the affected public about the amendment.

### **Directives**

- Les CDA voient à ce que les résidents touchés par un plan rural ou municipal soient au courant de l'exercice et puissent fournir leurs commentaires au cours du processus.
- Les CDA organisent au moins deux séances portes ouvertes dans le secteur d'aménagement concernant un nouveau plan rural ou municipal ou une révision complète d'un plan municipal ou rural. Une séance portes ouvertes doit avoir lieu au début de l'exercice de planification et l'autre juste après l'audience publique officielle. Une CDA peut tenir d'autres séances portes ouvertes si elle le juge nécessaire.
- En plus des séances portes ouvertes, les CDA peuvent utiliser d'autres méthodes pour aviser le public comme des forums communautaires, pages Web, bulletins, etc.
- Pour des modifications au plan rural ou municipal, les CDA tiennent une audience publique officielle et peuvent utiliser d'autres méthodes pour informer le public visé de la modification.

- Notwithstanding the use of other methods to inform the affected public, DPCs shall notify the adjacent property owners of the property being rezoned that there is a rezoning exercise ongoing and that they may submit their views to their respective DPC.

- Même si elles choisissent d'autres méthodes pour informer le public visé, les CDA doivent aviser les propriétaires fonciers adjacents du bien-fonds étant rezoné qu'un exercice de rezonage est en cours et qu'ils peuvent soumettre leurs points de vue à leur CDA respective.

Stage	Who Does It	What Happens
1	Planner	Establishes a working group for new municipal/ rural plans.
2	Planner	Prepares background report.
3	Working Group	Reviews and comments on background report.
4	Planner	Makes necessary changes to background report.
5	Planner & Working group	Determines date and venue for first open house to review background report and other relevant information (maps, etc.).
6	Planner & other DPC staff	Holds open house.

Étape	Responsible	Tâches
1	Urbaniste	Crée un groupe de travail pour les nouveaux plans municipaux ou ruraux.
2	Urbaniste	Prépare le rapport d'information.
3	Groupe de travail	Étudie le rapport d'information et présente ses commentaires.
4	Urbaniste	Apporte les modifications nécessaires au rapport d'information
5	Urbaniste et groupe de travail	Déterminent la date et le lieu de la première séance portes ouvertes pour revoir le rapport d'information et d'autres renseignements pertinents (cartes, etc.).
6	Urbaniste et autre personnel du CDA	Tiennent la séance portes ouvertes.

7	Planner	Starts drafting municipal/ rural plan.
8	Working Group	Reviews proposed rural plan.
9	Planner & Working group	Determines date and venue for second open house to review draft municipal/ rural plan.
10	Planner & other DPC Staff	Holds open house.
11	Planner	Updates draft municipal/ rural plan.
12	Working group	Review draft municipal/ rural plan.
13	Planner & Working group	Determines date and venue for official public hearing.
14	Planner	Prepares ad for official public hearing.
15	Planner	Sends ad to DENV for review and approval.
16	DENV	Reviews and approves ad.

7	Urbaniste	Entreprnd la rédaction du plan rural ou municipal.
8	Groupe de travail	Étudie le plan rural proposé.
9	Urbaniste et groupe de travail	Déterminent la date et le lieu de la deuxième séance portes ouvertes pour revoir l'ébauche du plan municipal ou rural.
10	Urbaniste et autre personnel du CDA	Tiennent la séance portes ouvertes.
11	Urbaniste	Met à jour l'ébauche du plan rural ou municipal.
12	Groupe de travail	Revoit l'ébauche du plan rural ou municipal.
13	Urbaniste et groupe de travail	Déterminent la date et le lieu de l'audience publique officielle.
14	Urbaniste	Prépare l'annonce de l'audience publique officielle.
15	Urbaniste	Envoie l'annonce au MENV pour révision et approbation.
16	MENV	Revoit et approuve l'annonce.

17	Planner	Places ad in appropriate newspaper.
18	Planner	Conducts public hearing.

17	Urbaniste	Fait publier l'annonce dans le journal approprié.
18	Urbaniste	Tient l'audience publique